BASSIN CARTE GRISE

Habilité & agréé

Point Service

CARTE GRISE

IMMATRICULATION D'UN VEHICULE ETRANGER

Justificatifs à fournir :

☐ la photocopie du permis de conduire du titulaire du véhicule
et la photocopie de la carte d'identité du titulaire
ou la photocopie du KBIS de moins de 3 mois pour les sociétés

☐ le mandat pour effectuer les formalités d'immatriculation
auprès du ministre de l'intérieur

☐ la photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois

☐ justificatif de vente ou de propriété du véhicule
(le certificat de cession du véhicule, facture d'achat...)

☐ la demande d'immatriculation remplie, datée et signée
(demande d'immatriculation n°13749 pour les véhicules neufs)

☐ le certificat d'immatriculation étranger ou pièces équivalentes
permettant de justifier les caractéristiques techniques
et la propriété du véhicule (carte grise actuelle)

☐ le certificat d'immatriculation étranger ou pièce équivalente
justifiant les caractéristiques techniques du véhicule

☐ la photocopie du contrôle technique datant de moins de 6 mois
(le jour où vous venez faire votre carte grise si votre véhicule a plus de 4 ans)

☐ le justificatif fiscal (si véhicule acquis à l'étranger)

☐ la photocopie de l'attestation d'assurance du véhicule

MODALITES DE PAIEMENT

Carte bleue pour le règlement de votre carte grise
+ 100 € en chèque ou espèces pour les frais d'émission et de gestion

BASSIN CARTE GRISE - 28 PLACE DE L'EGLISE, 33740 ARES

Centre agréé par la préfecture de Gironde